**14e Session de la Conférence des Parties contractantes**

**à la Convention de Ramsar sur les zones humides :**

**« Agir pour les zones humides, c’est agir pour l’humanité et la nature »**

**Wuhan, Chine et Genève, Suisse, 5 au 13 novembre 2022**

|  |  |
| --- | --- |
|  | **Ramsar COP14 Doc.9.2** |

**Rapport de la Secrétaire générale sur l’application de la Convention :**

**Les travaux du Secrétariat**

1. Le présent rapport couvre les travaux du Secrétariat depuis la clôture de la 13e Session de la Conférence des Parties contractantes (COP13), le 29 octobre 2018, jusqu’au 5 août 2022.

2. Le rapport fournit à la fois une vue d’ensemble et une sélection des points marquants du travail accompli par le Secrétariat pendant la période triennale et huit mois supplémentaires, en s’appuyant sur les rapports présentés lors des 57e, 58e et 59e Réunions du Comité permanent (SC57, SC58 et SC59)[[1]](#footnote-2). Les documents préparés pour la COP14 fournissent des précisions complémentaires sur divers domaines de travail du Secrétariat.

3. Les deux dernières années ont été marquées par la pandémie de COVID-19, avec des répercussions importantes sur le fonctionnement de la Convention. Il a notamment été nécessaire de tenir la troisième Session extraordinaire de la Conférence des Parties (ExCOP3) en 2021, afin de reporter la COP14 à 2022 et d’adopter le budget pour la poursuite des activités de la Convention en 2022. Les restrictions de voyage dues à la pandémie ont entraîné une modification de l’organisation initiale de la COP14, qui se déroule désormais selon des modalités hybrides à Genève (Suisse), et à Wuhan (Chine).

4. De plus, les restrictions de voyage pendant cette période ont entraîné l’annulation des réunions en présentiel du Comité permanent et du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST). Les efforts se sont donc concentrés sur la réunion en ligne des organes directeurs pour traiter les questions prioritaires. Néanmoins, des mesures considérables ont continué à être prises tant par les Parties contractantes que par le Secrétariat pour mettre en œuvre les décisions prises lors de la COP13 et des 57e, 58e et 59e Réunions du Comité permanent (SC57, SC58 et SC59/2021), en s’adaptant au contexte du nouvel environnement de travail résultant de la pandémie. Au Secrétariat, des mesures ont été prises pour permettre au personnel de travailler efficacement à domicile lorsque les autorités nationales compétentes l’ont conseillé, avec un retour complet au bureau le 14 février 2022. Le Secrétariat a déployé des efforts tout au long de la période triennale afin d’adopter les nouvelles technologies permettant de soutenir le travail des Parties contractantes ainsi que de renforcer les capacités du personnel.

5. En janvier 2022, le Secrétariat a examiné les progrès réalisés en 2021 concernant les actions et les indicateurs identifiés dans le plan de travail triennal 2019-2021 approuvé par la Décision SC57-21 et le plan de travail annuel pour 2021 approuvé par la Décision SC59-12, et a identifié les activités spécifiques pour 2022. Cet examen, qui s’est déroulé au cours de cinq séances virtuelles en janvier 2022, a confirmé la réussite de la mise en œuvre des activités prévues malgré les difficultés induites par la pandémie, les activités nécessitant un déplacement ayant dû être reportées. Il a également souligné les progrès considérables accomplis au cours de la période triennale dans l’atteinte des résultats souhaités identifiés dans les domaines fonctionnels figurant dans le plan de travail approuvé par le Comité permanent. Le plan de travail 2022 présenté à la 59e Réunion du Comité permanent en 2022 (SC59/2022) dans le document SC59/2022 Doc.18 prolonge les travaux dans les domaines essentiels du Secrétariat identifiés dans le plan de travail 2019-2021 et inclut ceux qui n’ont pas pu être achevés en raison de la pandémie, tels que les travaux liés à la COP14 et à son processus préparatoire. Comme les années précédentes, le plan de travail du Secrétariat continue de servir de base au travail du Secrétariat ainsi qu’à l’élaboration de plans de travail individuels pour tout le personnel et à l’évaluation des performances du personnel.

**Renforcement du service de soutien aux Parties contractantes dans le processus de prise de décisions et de responsabilisation**

6. L’un des principaux domaines d’amélioration au cours de la période triennale a été la mise en œuvre du rôle principal du Secrétariat, qui est de servir les Parties contractantes, ainsi que la responsabilisation dans tous les travaux du Secrétariat pour appliquer les décisions et répondre aux demandes des Parties contractantes. Ce domaine de travail a été classé comme prioritaire dans le plan de travail triennal pour cette période.

7. Une fonction essentielle du Secrétariat est l’organisation des réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention, notamment le Comité permanent et le GEST. Au cours de la période de rapport, le Secrétariat a pris des dispositions logistiques et a préparé les documents de réunion et les rapports quotidiens ainsi qu’un rapport final pour les 57e, 58e et 59e Réunions du Comité permanent (SC57, SC58 et SC59), la séance de 2021 de la SC59 et la reprise de séance en présentiel en mai 2022, ainsi qu’une réunion en ligne en juin 2022. Il a également soutenu les processus d’examen des projets de résolution par les Parties contractantes lors de la 59e Réunion du Comité permanent (SC59) et de la COP14. Le Secrétariat a également préparé la troisième Session extraordinaire de la COP (ExCOP3) et la COP14, ainsi que cinq réunions préparatoires régionales, et a contribué à divers groupes établis par le Comité permanent et la Conférence des Parties.

8. Le Secrétariat a soutenu le GEST dans l’exécution de son plan de travail 2019-2021, en étroite collaboration avec le Président. Au cours de la période couverte par le rapport, le Secrétariat a pris les dispositions logistiques et préparé les documents de réunion pour les 22e, 23e et 24e Réunions du GEST (STRP22, STRP23 et STRP24). Le Secrétariat a également soutenu les responsables de tâches, facilité la rédaction et supervisé la production, l’édition, la traduction et la diffusion des produits du GEST. Les résultats notables comprennent :

* *Perspectives mondiales des zones humides – Édition spéciale 2021*: Ce rapport phare a été publié le 15 décembre 2021 dans le cadre du 50e anniversaire de la Convention. Une série de documents de communication liés au lancement ont également été publiés (voir les paragraphes 57 et 58 ci-dessous pour plus de détails) ;
* Note d’orientation 5 : *Restaurer les tourbières drainées :* une étape nécessaire à la réalisation des objectifs climatiques mondiaux ;
* Note d’orientation 6 : *Transformer l’agriculture pour protéger les populations et les zones humides ;*
* Note d’information 9 : *Lignes directrices sur l’inventaire des tourbières tropicales pour faciliter leur inscription sur la Liste de Ramsar ;*
* Note d’information 10 : *Wetland restoration for climate change resilience*;
* Note d’information 11 : *Restauration pratique des tourbières*;
* Note d’information 12 : *La contribution des écosystèmes de carbone bleu à l’atténuation des changements climatiques*;
* Note d’information 13 : *Zones humides et agriculture : effets des pratiques agricoles et pistes pour la durabilit*é ; et
* Rapport technique Ramsar 11 : *Réhumidification et restauration des tourbières : lignes directrices mondiales.*

9. L’équipe du Secrétariat a travaillé de manière coordonnée avec des responsabilités et des rôles clairs pour soutenir ces réunions. Les participants se sont déclarés satisfaits de l’organisation et du déroulement des réunions.

10. Le Secrétariat a activement communiqué avec la Chine, pays hôte de la COP14. L’organisation de la COP14 représente un défi particulier, car pour la première fois, une session de la Conférence des Parties se tient sur deux sites, en Suisse et en Chine, avec des connexions virtuelles pour certaines parties de la session et une diffusion en continu sur Internet depuis le site suisse. Des dispositions sont également prises, bien entendu, pour les 60e et 61e Réunions du Comité permanent (SC60 et SC61), qui se tiendront immédiatement avant et après la COP14. La Chine, en tant que pays hôte, finance généreusement tous les aspects de l’organisation. Le Gouvernement suisse a cependant généreusement offert le lieu de la réunion à Genève. Le rôle du Secrétariat comprend la préparation, la traduction et publication des documents, les inscriptions, la collecte de fonds et les arrangements pour les délégués parrainés, la coordination des événements parallèles, toute la logistique et les autres activités qui contribuent à assurer la réussite d’une session de la Conférence des Parties.

11. Compte tenu de la pandémie, le Secrétariat a organisé l’ExCOP3, la première réunion de ce type tenue en distanciel, du 25 octobre au 4 novembre 2021, afin d’examiner et d’approuver le report de la COP14 ainsi que le budget pour le fonctionnement de la Convention en 2022. En préparation de cette session, le Secrétariat a organisé cinq réunions régionales de pré-COP qui se sont tenues en ligne en septembre 2021 :

* Région Afrique (22 septembre) ;
* Région Asie (27 septembre) ;
* Région Amériques (17 septembre) ;
* Région Océanie (22 septembre) ; et
* Région Europe (23 septembre).

12. L’ExCOP3 a été suivie par 303 participants de 126 Parties contractantes, avec une participation de 48 % de femmes et 52 % d’hommes. La session a adopté deux résolutions : l’une sur le budget 2022 et l’autre sur le report de la COP14 à 2022.

13. Après la COP13, le Secrétariat avait procédé à une évaluation interne de l’organisation de la session et avait identifié les principaux enseignements. Ceux-ci ont été pris en compte dans l’élaboration de meilleures pratiques qui ont été intégrées dans un nouveau manuel fournissant des orientations sur la planification et la préparation des futures sessions de la COP.

14. Le Secrétariat a également soutenu activement la mise en œuvre des décisions prises à la COP13 et par le Comité permanent. Une activité importante consistait à soutenir les groupes de travail établis par la COP13 et la 57e Réunion du Comité permanent (SC57), y compris par des tâches spécifiques confiées par la SC57. Le Secrétariat a organisé des téléconférences, préparé les ordres du jour et les procès-verbaux des réunions, obtenu et géré les services de consultants pour soutenir les groupes de travail, et aidé à la préparation des rapports et des documents présentés à la 58e Réunion du Comité permanent (SC58) ainsi qu’à la 59e Réunion du Comité permanent (SC59) et à sa reprise de séance. Un soutien a été apporté aux groupes suivants :

i. Groupe de travail sur l’efficacité – Le Secrétariat a géré l’appel d’offres et la passation de marché avec le consultant, géré une enquête auprès de toutes les Parties contractantes au nom du groupe de travail, et a fourni un soutien administratif au consultant comme demandé par le groupe de travail.

ii. Groupe de travail sur l’examen du Plan stratégique – Le Secrétariat a aidé le groupe de travail à répondre aux demandes énumérées dans l’annexe 1 de la Résolution XIII.5, *Révision du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar*, y compris par l’intermédiaire d’un consultant, notamment pour examiner le quatrième Plan stratégique (SP4), identifier les améliorations potentielles du SP4 et tout élément pouvant contribuer à la préparation d’un nouveau plan stratégique pour après 2024. Le groupe de travail a préparé un projet de résolution pour examen lors de la reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent (SC59/2022).

iii. Groupe de travail sur le statut d’observateur – Le Secrétariat a facilité plusieurs appels du groupe de travail et a fourni des rapports de synthèse. En outre, le Secrétariat a soutenu le groupe de travail sur le suivi de l’analyse juridique indépendante demandée dans la décision SC57-14 et aidé à l’élaboration du cahier des charges pour la consultation sur l’analyse financière du statut juridique du Secrétariat demandée dans la décision 09 intersessions post-SC58 du 16 mars 2021.

iv. Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar (IRR) – Avec les conseils des Parties contractantes, le Secrétariat a préparé un projet de modèle de rapport IRR mis à jour et a soutenu son examen par le Groupe de travail et pour examen lors de la reprise de séance de la SC59/2022. Le Conseiller juridique a préparé une analyse du statut juridique des IRR, comme demandé dans la Décision SC57-29. Avec les conseils des Parties contractantes, le Secrétariat a soutenu le travail du groupe pour préparer un projet de résolution à examiner lors de la reprise de séance de la SC59/2022.

v. Groupe de travail sur la gestion – Le Secrétariat a soutenu les travaux du Groupe de travail sur la gestion, notamment en organisant des réunions en novembre 2019, en juin et novembre 2020, en juin 2021 et en janvier et mai 2022. Le Groupe de travail sur la gestion a fourni des orientations sur les travaux du GEST, notamment sur la mise en œuvre du plan de travail du GEST, la nomination du nouveau président, l’annulation de la 23e Réunion (STRP23) en raison de la pandémie de COVID-19 et la décision d’avancer les tâches les plus prioritaires du GEST pratiquement par la suite.

15. Le Secrétariat a demandé des orientations à l’Équipe exécutive sur la préparation des réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention et sur diverses questions administratives. Les rapports de l’Équipe exécutive et de la présidence du Comité permanent à la SC58, la SC59 et la SC59/2022 ont été publiés en tant que documents SC58 Doc.5, SC59 Doc.5 et SC59/2022 Doc.5[[2]](#footnote-3).

16. Le travail effectué pour mettre en œuvre la Résolution XIII.1, *Journée mondiale des zones humides,* a constitué un point fort. Le Secrétariat a aidé un groupe de Parties contractantes intéressées, sous la direction du Costa Rica, à préparer un projet de résolution à soumettre à l’Assemblée générale des Nations Unies (AGNU). Le processus a été retardé en 2021 en raison de la pandémie de COVID-19. Une fois que l’AGNU a repris ses travaux, le Secrétariat a soutenu le groupe, notamment par la préparation du projet de résolution, d’une note conceptuelle partagée avec toutes les Parties contractantes et surtout d’un événement de haut niveau qui s’est tenu le 7 juillet 2021, accueilli par le Costa Rica, le Mexique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et la Slovénie, en partenariat avec le Secrétariat. Le Secrétariat a également participé aux consultations organisées par les Missions permanentes à New York et a communiqué avec toutes les Parties contractantes une fois que la présentation du projet de résolution était prévue, afin d’assurer un soutien par l’intermédiaire des Missions permanentes. Le 30 août 2021, l’Assemblée générale des Nations Unies, dans sa Résolution 75/317, a proclamé le 2 février *Journée mondiale des zones humides*. La Résolution, coparrainée par 75 États membres, reconnaît le rôle essentiel des zones humides dans l’atteinte des Objectifs de développement durable, mais aussi le fait qu’elles figurent parmi les écosystèmes présentant les taux les plus élevés de déclin, de perte et de dégradation. Il est important de noter que la Résolution appelle les États membres, les agences des Nations Unies et d’autres acteurs à observer la journée, et que l’AGNU invite le Secrétariat à fournir un rapport lors de sa prochaine session en 2022, offrant ainsi la possibilité de soumettre un important projet de résolution sur les zones humides. Pour la première fois lors de cette Journée mondiale des zones humides 2022, l’événement était célébré en tant que journée internationale des Nations Unies, offrant ainsi une occasion unique de susciter des engagements et des actions en faveur de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides.

17. Le Secrétariat continue à normaliser les pratiques et les systèmes dans son soutien aux réunions et aux processus des organes directeurs et subsidiaires de la Convention. Toutes les données et informations connexes sont gérées par un système de gestion des relations (CRM – *Constituent Relationship Management*) qui continue d’être amélioré pour gérer efficacement les mailings, la correspondance, l’inscription aux réunions, y compris aux séances virtuelles de la 59e Réunion du Comité permanent (SC59), de l’ExCOP3, les réunions des sous-groupes et des groupes de travail, ainsi que les webinaires de renforcement des capacités. Cela permet au Secrétariat de disposer des meilleures informations sur la participation à toutes les réunions, y compris la participation en fonction du genre, et d’organiser plus efficacement les réunions et les communications. Le Secrétariat a également déployé Microsoft Teams pour une communication et une collaboration renforcées et plus efficaces au sein du Secrétariat, et des contacts accrus avec les partenaires et les autres organisations, y compris les agences des Nations Unies et les autres accords multilatéraux sur l’environnement (AME).

18. Le Secrétariat continue de soutenir la Résolution XIII.6, *Stratégie pour les langues de la Convention,* et invite les Parties à fournir des traductions des documents de la Convention sur les zones humides d’intérêt général pour publication sur le site Web de la Convention.

**Pertinence accrue des zones humides et de la Convention pour les objectifs mondiaux des politiques de développement durable**

19. Le Secrétariat a renforcé son travail en soutenant la coopération internationale et en améliorant la pertinence des zones humides et de la Convention dans l’ordre du jour des politiques mondiales. Les capacités à cet égard ont été renforcées par le recrutement d’un directeur Sciences et Politiques et par la participation de l’équipe de cadres du Secrétariat aux processus politiques pertinents. Le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et l’Accord de Paris sur le changement climatique étant les moteurs des efforts de planification et de financement nationaux et internationaux, une attention accrue a été accordée pour s’assurer que les zones humides et les travaux des Parties contractantes à la Convention contribuent à ces cadres politiques.

20. Le Secrétariat a activement participé aux discussions concernant l’atteinte des Objectifs de développement durable (ODD), notamment en ce qui concerne l’Indicateur ODD 6.6.1 « *Variation de l’étendue des écosystèmes liés à l’eau dans le temps* ». Il a participé aux 8e, 10e et 12e réunions de l’Inter-Agency and Expert Group sur les Indicateurs des Objectifs de développement durable et a poursuivi sa participation aux travaux de l’équipe cible sur l’Indicateur 6.6.1 dirigée par le Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE). La Convention, en tant que co-responsable avec le PNUE de l’Indicateur ODD 6.6.1 a préparé un scénario commun avec le PNUE pour le rapport du Secrétaire général des Nations Unies au Forum politique de haut niveau de juillet 2022. Le Secrétariat continue également à s’engager avec UN-Water sur le programme de travail pour l’ODD 6 « *Garantir l’accès de tous à l’eau et à l’assainissement* ».

21. Conformément à la Résolution XIII.7, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales* et à la Décision SC57-47 en ce qui concerne les inventaires des zones humides, le Secrétariat a continué d’aider les Parties contractantes à élaborer des inventaires des zones humides et à compléter et affiner les informations sur l’étendue des zones humides pour rendre compte de l’Indicateur ODD 6.6.1 par l’intermédiaire des rapports nationaux. Une mise à jour des activités entreprises est fournie dans le document SC59/2022 Doc.9.

22. À l’invitation de l’Autriche, qui préside l’Union européenne, la Secrétaire générale a contribué aux délibérations de la réunion des Directeurs de l’eau de l’UE en 2019, en soulignant les liens entre les zones humides et la gestion de l’eau.

23. Lors de la Semaine mondiale de l’eau 2019, la Secrétaire générale a participé en tant qu’intervenante au panel de haut niveau organisé par l’Agence suédoise pour la gestion de la mer et de l’eau/UNDP-SIWI Water Governance Facility, et la délégation de la Convention a participé aux événements « *Freshwater Biodiversity: Linking Biodiversity with Inclusive Development to Achieve the 2030 Agenda* » [Biodiversité en eau douce : Lier la biodiversité au développement inclusif pour réaliser l’Agenda 2030] et « *Locking Carbon in a Water Vault: Wetlands as Ecosystem-based Mitigation* » [Séquestrer le carbone sous une couche d’eau : Les zones humides et l’atténuation basée sur les écosystèmes]. Le Secrétariat a également contribué à la Semaine mondiale de l’eau en août 2021, lors d’une séance intitulée « *Pathways for protection : Blended solutions to protect and manage rivers* » [Les voies de la protection : Des solutions mixtes pour protéger et gérer les rivières]. Le Secrétariat est co-organisateur d’un événement axé sur la « gestion de la source à la mer » qui se tiendra pendant la Semaine mondiale de l’eau 2022.

24. Le Secrétariat a également participé à la MOP9 de la Convention des Nations Unies sur l’eau à Genève en septembre et octobre 2021, afin d’explorer les possibilités de synergies et de coopération futures, notamment dans les bassins versants transfrontaliers qui font également l’objet d’Initiatives régionales Ramsar (les bassins versants de l’Amazone, du Sénégal et du Niger, ainsi que l’Afrique centrale, l’Afrique de l’Est, l’Asie centrale et l’Asie de l’Ouest).

25. Le Secrétariat a contribué au Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau 2022 – *Les eaux souterraines : Rendre visible l’invisible*, lancé à l’occasion de la Journée mondiale de l’eau, le 22 mars 2022. Le Secrétariat a également participé à distance au 9e Forum mondial de l’eau à Dakar (Sénégal) en mars 2022, et la Secrétaire générale a participé à un dialogue sur les zones humides et la Convention organisé par la France.

26. Le Secrétariat a également apporté sa contribution à d’autres réunions et événements axés sur l’eau, notamment une session spéciale intitulée « *Mainstreaming Lakes and Wetlands in the Global Water Agenda and SDGs* » [L’intégration des lacs et des zones humides dans le programme mondial de l’eau et les ODD] organisée dans le cadre de la 18e Conférence mondiale sur les lacs qui s’est tenue à Guanajuato (Mexique) en novembre 2021, et un dialogue sur les solutions fondées sur la nature et l’eau organisé par l’UICN et le Réseau Environnement de Genève en novembre 2021.

27. Le Secrétariat a soutenu activement l’atteinte de l’ODD 14 « *Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable* ». La Secrétaire générale est l’un des deux points focaux de la Community of Ocean Action on Mangroves [Communauté d’action pour les océans sur les mangroves], et le Secrétariat a ainsi participé à la réunion préparatoire des Communities of Ocean Action pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les océans, et à la réunion des Communities of Ocean Action de l’ODD 14 sur les écosystèmes marins et côtiers, les récifs coralliens et les mangroves en 2019, à Incheon (République de Corée), en mai et à Montréal (Canada), en novembre. Lors de la deuxième conférence des Nations Unies sur les océans visant à soutenir l’atteinte de l’ODD 14, en juin 2022 à Lisbonne (Portugal), la Secrétaire générale a participé au dialogue interactif sur la gestion, la protection et la restauration des écosystèmes côtiers et marins et à la Table ronde ministérielle du Symposium de haut niveau sur l’eau qui portait sur les synergies entre l’ODD 6 et l’ODD 14.

28. En novembre 2021, le Secrétariat et d’autres partenaires de la plateforme d’action pour la gestion de la source à la mer (*Action Platform for Source to Sea Management – S2S Platform*), dont le Partenariat mondial pour l’eau, le Programme hydrologique intergouvernemental de l’UNESCO, l’Institut international de l’eau de Stockholm et le PNUD ont co-organisé un événement dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable. Intitulé « *Starting at the Source to Save the Ocean* » [Commencer à la source pour sauver l’océan], l’événement a exploré les moyens de renforcer la collaboration entre les communautés liées aux eaux douces et aux eaux marines pour surveiller et réduire la pollution dans les écosystèmes terrestres, côtiers et marins. La Secrétaire générale a également fait un discours vidéo avec d’autres chefs d’organisations, y compris des dirigeants d’agences des Nations Unies, afin de sensibiliser aux approches de gestion de la source à l’océan en utilisant les médias sociaux.

29. Le Secrétariat s’est également employé à soutenir l’ODD 15 « *Gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres, mettre fin à la perte de biodiversité* » et l’ordre du jour relatif à la biodiversité. Il a considérablement renforcé son engagement auprès de la Convention sur la diversité biologique (CDB). En novembre 2018, le Secrétariat a participé activement à la COP14 de la CDB, à Sharm El Sheikh (Égypte), en augmentant la visibilité de la Convention sur les zones humides lors du Segment de haut niveau du Sommet ministériel africain sur la biodiversité et lors des tables rondes sur les infrastructures, l’énergie et les mines. La Secrétaire générale a participé en tant qu’intervenante à la session sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et la Vision à l’horizon 2050, et a prononcé une déclaration au nom des huit Conventions relatives à la biodiversité.

30. Le Secrétariat a régulièrement participé aux consultations thématiques pour le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020. Les principaux points forts étaient les suivants :

i. Le Secrétariat et six représentants du Comité permanent ont participé à l’atelier de consultation des conventions relatives à la biodiversité à Berne (Suisse) en juin 2019 et au deuxième atelier de consultation des AME en 2020 et 2021. Lors de la première réunion, la Secrétaire générale a prononcé une déclaration au nom des huit conventions relatives à la biodiversité. Le Secrétariat a également participé aux consultations thématiques sur le cadre sur la biodiversité marine et côtière pour l’après-2020, le renforcement des capacités et le déblocage de ressources financières pour des solutions fondées sur la nature.

ii. En novembre 2019, le Secrétariat a participé à un groupe de spécialistes pour l’après 2020 sur les communications afin d’élaborer une stratégie de communication pour la préparation de la COP15 de la CDB et pour soutenir la mise en œuvre du Cadre pour l’après 2020.

iii. La Secrétaire générale a participé à la 25e réunion des hauts fonctionnaires du Groupe pour la gestion de l’environnement des Nations Unies (EMG) en marge du sommet sur les ODD en septembre 2019 à New York, et à la 27e réunion des hauts fonctionnaires en octobre 2021, qui a porté sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, l’approche commune des Nations Unies en matière de biodiversité et la décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes. La Secrétaire générale a souligné l’importance des zones humides et les contributions essentielles de la Convention à ce Cadre.

iv. La Secrétaire générale a fait une déclaration vidéo lors du Segment de haut niveau de la COP15 de la CDB (partie 1) en octobre 2021, et une déclaration conjointe du Groupe de liaison sur la biodiversité (BLG) lors du panel « *Promoting synergistic action for biodiversity, climate, land and oceans* » [Promouvoir une action en synergie pour la biodiversité, le climat, les terres et les océans].

v. La Secrétaire générale a participé à la réunion d’information sur la COP15 de la CDB, organisée par le Réseau Environnement de Genève en novembre 2021, afin de souligner les résultats de la première partie et les prochaines étapes de la deuxième partie.

vi. Le Secrétariat a contribué et participé aux quatre réunions du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et à la troisième réunion de l’Organe subsidiaire chargé de l’application en mars 2022.

31. Le Secrétariat a continué à participer activement au Groupe de liaison sur la biodiversité, notamment par la participation de la Secrétaire générale aux 13e et 14e réunions ordinaires du Groupe (en septembre 2018 et septembre 2019 respectivement) qui ont principalement porté sur la manière d’accroître la visibilité et la pertinence de la biodiversité. La Secrétaire générale a également pris part à la réunion virtuelle du Groupe en octobre 2021 qui a mis l’accent sur l’engagement dans le processus d’élaboration du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, la COP15 de la CDB et la Conférence de Glasgow sur le changement climatique (COP26 de la CCNUCC).

32. Toujours en lien avec la biodiversité, le Secrétariat a participé à la 13e session de la Conférence des Parties à la Convention sur les espèces migratrices (CMS) en février 2020, à Gandhinagar (Inde). Lors du Segment de haut niveau sur la conservation des espèces migratrices dans le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020, la Secrétaire générale a souligné le rôle essentiel des zones humides pour les espèces migratrices et la pertinence de la Convention dans la mise en œuvre du Cadre pour l’après-2020, ainsi que la collaboration en cours entre les deux Conventions. Elle a également participé à une réunion spéciale convoquée par le Ministère indien de l’environnement concernant les progrès et les meilleures pratiques dans la mise en œuvre de la Convention sur les zones humides au plan national. Avant la COP13, en novembre 2019, à Bonn (Allemagne), le Secrétariat a également participé à un événement organisé par la CMS sur la connectivité et le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020.

33. Le Secrétariat a poursuivi sa participation à la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES) au cours de la période de rapport. Le Secrétariat a renouvelé le protocole de coopération avec l’IPBES en novembre 2019, le prolongeant pour la durée du programme de travail glissant IPBES 2030, et a assisté aux 7e, 8e et 9e sessions plénières de l’IPBES, faisant des déclarations conjointes à l’IPBES-7 et à l’IPBES-9 avec les autres membres du Groupe de liaison sur la biodiversité, et une déclaration individuelle à l’IPBES-8.

34. Compte tenu du rôle essentiel joué par les zones humides dans l’atténuation du changement climatique et l’adaptation à celui-ci, le Secrétariat s’est engagé dans l’agenda des politiques relatives au changement climatique. Le Secrétariat a notamment participé aux COP24, COP25 et COP26 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

i. Lors de la COP24 à Katowice (Pologne) en décembre 2018, le Secrétariat a participé, en tant qu’intervenant, à des événements sur le thème « *Protecting Tropical Peatlands Together – a Triple win for the Climate, People and the Planet* » [Protéger ensemble les tourbières tropicales – un triple gain pour le climat, les populations et la planète] avec d’autres partenaires de l’Initiative mondiale pour les tourbières et sur le thème « *Innovative climate-smart management and South-South cooperation at a global scale* » [Gestion innovante en faveur du climat et coopération Sud-Sud à l’échelle mondiale]. Le panel a partagé des expériences concernant les progrès réalisés dans les efforts de collaboration entre les secteurs pour relever le défi de la protection et de la restauration des tourbières.

ii. À la COP25 à Madrid (Espagne) en décembre 2019, le personnel du Secrétariat a participé à un atelier sur l’adaptation, assisté à des réunions et participé en tant qu’intervenant à deux événements parallèles. La COP a également été l’occasion de dialoguer avec les parties prenantes concernées pour identifier les possibilités de mieux intégrer les zones humides dans les mesures de lutte contre le changement climatique.

iii. Le Secrétariat s’est largement mobilisé lors de la COP26 à Glasgow (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord) en octobre et novembre 2021. Les principaux points forts étaient les suivants :

* Avant la COP, le Secrétariat a préparé une note d’information sur l’utilisation rationnelle, la protection et la restauration des zones humides pour obtenir des résultats en matière de changement climatique. Cette note synthétisait des informations sur les dispositions pertinentes des résolutions adoptées par la COP de la Convention sur les zones humides, ainsi que des documents d’orientation et des synthèses de connaissance pertinentes préparées par le GEST. La note est disponible dans les trois langues de la Convention.
* Pendant la COP, la Secrétaire générale a participé à un événement parallèle intitulé « *CBD COP15* : *Strengthening Synergies through the Post-2020 Global Biodiversity Framework and Promoting Transformational Change to Restore Balance with Nature* » [Renforcer les synergies grâce au Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 et promouvoir un changement transformationnel pour rétablir l’équilibre avec la nature].
* Le Secrétariat a co-organisé trois événements, explorant différents aspects de l’action relative aux zones humides pour obtenir des résultats face au changement climatique en collaboration avec des gouvernements, des banques multilatérales de développement, des Organisations internationales partenaires (OIP) et les Conventions de Rio : « *Financing Wetlands Conservation and Restoration for Climate Benefits – Challenges and Opportunities* » [Financement de la conservation et de la restauration des zones humides pour les avantages climatiques – Défis et opportunités] ; « *Partners for Wetlands: Decade for Wetland Restoration* » [Partenaires pour les zones humides : Décennie pour la restauration des zones humides] ; et « *Leveraging MEA synergies in peatland protection and restoration for climate outcomes* » [Tirer parti des synergies des AME en matière de protection et de restauration des tourbières pour obtenir des résultats sur le plan climatique].
* Des membres du personnel du Secrétariat ont participé en tant qu’intervenants ou participants à neuf autres événements, notamment : « *Policy Dialogue to Strengthen Blue Carbon’s Contribution to Carbon Neutrality* » [Dialogue politique pour renforcer la contribution de carbone bleu à la neutralité carbone] ; « *NbS and Climate Change: Harnessing the power of ecosystems for adaptation and mitigation* » [Solutions fondées sur la nature et changement climatique : Exploiter le pouvoir des écosystèmes pour l’adaptation et l’atténuation des effets du changement climatique] ; « *Peatlands and wider wetland conservation, restoration and management* » [Conservation, restauration et gestion des tourbières et des zones humides au sens large] ; « *International Blue Carbon Partnership – Working together to deliver outcomes for climate, the environment and people* » [Partenariat international pour le carbone bleu – Travailler ensemble afin d’obtenir des résultats pour le climat, l’environnement et les populations].

iv. Le Secrétariat a également participé à la 56e session de l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) de la CCNUCC en juin 2022 à Bonn.

35. Le Secrétariat a participé à la COP14 de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification (CNULD) en septembre 2019 à New Delhi (Inde). Entre autres contributions, le Secrétariat a fait une déclaration lors du Segment de haut niveau sur les liens entre les zones humides et la dégradation des sols, le changement climatique et la perte de biodiversité.

36. Le Secrétariat s’est engagé activement dans les quatrième et cinquième sessions de l’Assemblée des Nations Unies pour l’environnement (UNEA-4, Nairobi (Kenya), mars 2019 ; UNEA-5, en ligne, février 2021 et février-mars 2022) en mettant l’accent sur le rôle des zones humides dans la construction d’un monde post-pandémique résilient et inclusif et l’atteinte des ODD, ainsi qu’en participant au dialogue des dirigeants avec les AME et au dialogue multipartite intitulé « *Strengthening actions for nature to achieve the SDGs building back greener* » [Renforcer les actions en faveur de la nature pour atteindre les ODD : reconstruire plus vert]. La Secrétaire générale a également prononcé une déclaration lors de la Conférence UNEP@50 en mars 2022 et a participé au dialogue multipartite intitulé « *Strengthening UNEP for the implementation of the environmental dimension of 2030 agenda for sustainable development* » [Renforcement du PNUE pour la mise en œuvre de la dimension environnementale du Programme de développement durable à l’horizon 2030].

37. En tant que partenaire mondial de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes, le Secrétariat a continué à s’engager activement dans ce programme et dans les groupes de travail sur le cadre de suivi et d’évaluation des écosystèmes aquatiques ainsi que la transition et les meilleures pratiques. Ces participations ont permis de prendre en compte l’Indicateur 6.6.1 de l’ODD 6 dont la Convention est co-responsable, et divers objectifs du quatrième plan stratégique de la Convention comme indicateurs prioritaires du cadre de suivi de la Décennie des Nations Unies. Pour marquer l’ouverture de la Décennie des Nations Unies en juin 2021, le Secrétariat a produit trois fiches d’information[[3]](#footnote-4) soulignant le potentiel inexploité des zones humides pour aider les efforts de restauration des Parties contractantes, des décideurs et des praticiens.

38. La Secrétaire générale et le personnel du Secrétariat ont participé au Congrès mondial de la nature de l’UICN en septembre 2021, notamment aux dialogues relatifs à la biodiversité et à la formation du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 qui émerge. Les faits marquants comprenaient la participation de la Secrétaire générale en tant qu’intervenante : lors de la plénière d’ouverture sur le thème « *Our Freshwater Global Risk: Taking Actions to Reverse the Trend* » [Notre eau douce en danger au niveau mondial : prendre des mesures pour inverser la tendance] ; dans la plénière de clôture sur « *A blue breakthrough* » [Une percée bleue] ; dans les sessions sur « *Post-2020 Global Biodiversity Framework: a Recipe for Success* » [Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 : la recette du succès] et sur « *Deep Time 2029: What must we do now in 2021, to successfully address the Nature Emergency by 2050?* » [Deep Time 2029 : Que devons-nous faire maintenant, en 2021, pour réussir à répondre à l’urgence de la nature d’ici 2050 ?] ; lors de l’événement « *IUCN Global Species Action Plan: supporting implementation of the Post-2020 Global Biodiversity Framework through species conservation* » [Plan d’action mondial de l’UICN pour les espèces : soutenir la mise en œuvre du Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 par la conservation des espèces] ; et lors d’une Table ronde de haut niveau organisée par le Ministère français de l’écologie, qui a examiné comment la France et l’UE peuvent intensifier leurs actions en faveur des zones humides. Elle a remis à la délégation française un certificat marquant l’inscription de la dernière zone humide d’importance internationale (site Ramsar) inscrite en France, la baie d’Audierne.

39. Le personnel du Secrétariat a également contribué en tant qu’intervenant ou participant à de nombreux autres événements, notamment : « *The Global Biodiversity Framework and freshwater ecosystems: Moving to implementation* » [Le Cadre mondial de la biodiversité et les écosystèmes d’eau douce : Vers la mise en œuvre] ; « *Protecting aquascapes: integrating freshwater, estuarine and marine conservation* » [Protection des paysages aquatiques : intégration de la conservation des eaux douces, estuariennes et marines] ; « *Partners for Wetlands’ Decade for Wetland Restoration* » [Partenaires pour la Décennie des zones humides et de leur restauration] ; et « *Development of a global wetland training facility* » [Développement d’un centre de formation mondial sur les zones humides].

40. Le Secrétariat reste déterminé à faire progresser l’ODD 5 « *Parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles* » et à intégrer les considérations de genre dans toutes les activités et réunions de la Convention.

1. En février 2021, le Secrétariat a publié des orientations accompagnées d’études de cas pour aider les Parties contractantes à intégrer les questions de genre dans leur travail de conservation et d’utilisation rationnelle des zones humides, afin de soutenir la mise en œuvre de la Résolution XIII.18, *Égalité entre les sexes dans le contexte des zones humides*[[4]](#footnote-5). Il est rappelé aux Parties contractantes que ces orientations sont disponibles en trois langues sur le site Web de la Convention[[5]](#footnote-6).
2. Le Secrétariat a ajusté ses systèmes pour mieux promouvoir et rendre compte de la représentation équilibrée des genres dans les délégations aux réunions des organes directeurs et subsidiaires de la Convention. Le Secrétariat continue de collecter des données et des statistiques relatives à la représentation des genres afin de suivre les progrès réalisés en matière de parité. En outre, le Secrétariat rappelle aux Parties contractantes, chaque fois que cela est pertinent, d’envisager de nommer des représentantes au sein de leurs délégations. À cet égard, en 2021, 52 % des personnes ayant participé à la 59e Réunion du Comité permanent (SC59), étaient des femmes et 48 % des hommes. Cette même tendance est observée dans d’autres réunions de la Convention, telles que l’ExCOP3 en 2021 et les réunions régionales en préparation de la COP14.

41. La Secrétaire générale faisait partie d’International Gender Champions, un réseau d’ambassadeurs et de chefs d’agences établi initialement à Genève et désormais actif dans d’autres villes. La Secrétaire générale a mis en œuvre son engagement envers cette initiative tout au long de la période de rapport, et a participé aux activités du réseau, notamment à sa réunion annuelle pour examiner les progrès réalisés en 2021 et les priorités pour 2022.

42. Le Secrétariat continue de renforcer ses relations avec les Missions permanentes auprès des Nations Unies et les agences des Nations Unies basées à Genève. Le Secrétariat a prévu une séance d’information pour les Missions permanentes sur les liens entre les zones humides et le Cadre mondial de la biodiversité pour l’après-2020 ainsi que sur les questions importantes de la COP14. Cependant, la réunion d’information programmée pour 2021 a été annulée en raison de la situation relative à la pandémie de COVID-19. Le Secrétariat prévoit cette réunion en 2022 avant la COP14.

43. Le Secrétariat a continué à contribuer à l’initiative InforMEA et a participé à la 12e réunion du Comité de pilotage d’InforMEA qui a eu lieu en ligne en novembre 2021. Le Secrétariat a apporté sa contribution sur des questions telles que la mise en œuvre de l’API (*Application Programming Interface*), l’indexation sémantique et l’apprentissage en ligne. Un cours d’introduction à la Convention sur les zones humides est en cours d’élaboration et pourra être téléchargé, une fois terminé, depuis le site Web de la Convention.

44. Malgré la pandémie de COVID-19 et le report des réunions des processus politiques pertinents qui en a résulté, l’activité a été considérable en ce qui concerne l’avancement des travaux, créant des occasions importantes pour la participation du Secrétariat afin de positionner les zones humides et le travail de la Convention dans les agendas mondiaux sur la biodiversité, le développement durable et le changement climatique. Dans le cadre de son mandat, le Secrétariat a poursuivi sa participation aux processus pertinents et prioritaires des AME et des Nations Unies. Toutefois, comme indiqué précédemment, le fait que le Secrétariat n’ait pas accès à l’Assemblée générale des Nations Unies, ni au Conseil économique et social des Nations Unies, ou à la Plateforme des Nations Unies pour le débat sur le développement durable, reste un défi majeur. La proposition d’obtention du statut d’observateur a été soumise par l’Uruguay, alors président du Comité permanent, en 2017, mais son examen a été reporté. Le Secrétariat a continué à faire face à des limitations de son engagement dans l’ONU, y compris dans les processus de l’AGNU et d’UN-Water. Cette question est traitée par le groupe de travail du Comité permanent sur le statut d’observateur.

**Renforcer le soutien et permettre la mise en œuvre**

45. Au cours de la période triennale étendue, le Secrétariat a apporté son soutien à l’inscription de 125 nouveaux sites Ramsar et à la mise à jour des informations de 221 sites Ramsar existants, y compris le soutien au transfert de données dans le Système d’information sur les sites Ramsar (SISR), à la publication et aux traductions. Avant la pandémie, le Secrétariat a soutenu les Parties contractantes avec quatre missions consultatives Ramsar (MCR) : en Italie (Venise et sa lagune) ; au Monténégro (lac Skadar) ; dans la Fédération de Russie (péninsule de Kurgalsky) ; et en Espagne (Doñana). En raison des restrictions de voyage imposées, aucune des MCR en préparation pour la Bolivie (Poopó y Uru-Uru), le Malawi (lac Chilwa), le Nicaragua (Sistema de Humedales de Bahía de Bluefields) ou la Tunisie (Sebkhet Sejoumi) n’a pu être entreprise. Les restrictions de voyage étant maintenant levées, le Secrétariat commence à reprendre les MCR.

46. Le Secrétariat poursuit ses efforts pour renforcer son rôle de « facilitateur » (en plus du soutien direct aux différentes Parties contractantes), afin d’utiliser ses capacités et ses ressources limitées de manière plus efficace et stratégique. Au cours de la période de rapport, le Secrétariat s’est engagé dans de nombreux efforts de renforcement des capacités, notamment des sessions de formation sur l’utilisation du SISR et des webinaires dans les trois langues de la Convention, comme suit :

1. Mars 2020 : « Comment accéder au Fonds vert pour le climat (FVC) pour la conservation des zones humides » ;
2. Septembre 2020 : « Orientations sur l’utilisation de l’observation de la Terre comme outil de gestion des zones humides » fournies aux Parties d’Afrique de l’Est et d’Afrique australe » ;

Septembre 2020 et octobre 2020 : « Demande de subventions : Comment rédiger des propositions de projet efficaces » (anglais, français et espagnol) ;

Octobre 2020 : « *National Wetlands Inventories Training Webinar* » [Webinaire de formation sur les inventaires nationaux des zones humides] (en anglais avec interprétation en français et en espagnol) ;

Novembre 2020 : « Préparation des rapports nationaux à la COP14 » (anglais, français et espagnol) ;

Décembre 2020 : « *Wetlands as Nature-based Solutions (NbS) for Nationally Determined Contributions (NDCs)* » [Les zones humides comme solutions fondées sur la nature pour les contributions déterminées au niveau national] (anglais avec interprétation en français et en espagnol) ;

1. Mars 2021 : « Webinaire de formation – Préparation des projets de résolution pour la COP14 » (anglais, français et espagnol) ;
2. Mars 2021 : « *Training Webinar:* *Mainstreaming Gender under the Convention on Wetlands* » [Webinaire de formation : Intégration des questions de genre dans la Convention sur les zones humides »] (anglais avec interprétation française et espagnole).
3. Octobre 2021 : « *Connecting for Wetlands Action:* *An Intergenerational Dialogue* » [Se connecter pour agir sur les zones humides : Un dialogue intergénérationnel] (anglais avec interprétation en français et en espagnol) ;
4. Décembre 2021 : « *Financing Mechanisms for Freshwater Ecosystems* » [Mécanismes de financement des écosystèmes d’eau douce] (anglais avec interprétation en français et en espagnol) ;
5. Janvier 2022 : « *Acting for Wetlands:* *Challenges and Opportunities Ecosystems* » [Agir pour les zones humides : défis et opportunités] (anglais avec interprétation en français et en espagnol) ;
6. Février 2022 : « Webinaire de formation sur le Fonds Nagao pour les zones humides 2022 » ;
7. Mai 2022 : « *Wetlands and Climate Change:* *Actions to protect blue carbon ecosystems and peatlands for mitigation and adaptation* » [Zones humides et changement climatique : Actions pour protéger les écosystèmes de carbone bleu et les tourbières à des fins d’atténuation et d’adaptation] (anglais avec interprétation en français et en espagnol) ; et
8. Juillet 2022 : « *Wetlands and Agriculture* » [Zones humides et agriculture] (anglais avec interprétation en français et en espagnol).

Au total, ces webinaires ont attiré 1 524 participants de 147 pays, dont 53 % de femmes et 47 % d’hommes.

47. Dans le cadre du renforcement de son rôle d’appui, le Secrétariat a continué à soutenir les Initiatives régionales Ramsar (IRR) qui sont restées actives, notamment en participant à leurs structures de gouvernance, en conseillant et soutenant la mise en œuvre de leurs activités, en soutenant les efforts de collecte de fonds conformément aux priorités approuvées par la COP13, en facilitant et compilant leurs rapports au Comité permanent et en apportant un soutien au Groupe de travail du Comité permanent sur les IRR. Des conseils ont également été fournis à toutes les IRR pour la soumission des rapports annuels aux 58e et 59e Réunions du Comité permanent (SC58 et SC59).

48. Au cours de la période de rapport, le Secrétariat a soutenu les travaux des IRR et a participé aux réunions de leurs structures dirigeantes, notamment de l’Initiative pour les zones humides méditerranéennes (MedWet), de l’Initiative pour les zones humides nordiques et baltiques (NorBalWet), des Centres Ramsar pour l’Afrique de l’Est (RAMCEA), l’Asie de l’Est (RRC-EA), l’Asie centrale et L’Asie de l’Ouest (RRC-CWA) et pour la formation et la recherche sur les zones humides de l’hémisphère occidental (CREHO), et les Initiatives r pour la conservation et l’utilisation rationnelle des zones humides fluviales du bassin du Río de la Plata, pour le bassin du fleuve Amazone, l’Initiative régionale pour les zones humides des Caraïbes, les Initiatives du bassin du fleuve Niger (NigerWet), des zones humides côtières d’Afrique de l’Ouest (WACoWet), des zones humides des Hautes Andes, et pour la conservation et l’utilisation rationnelle des mangroves et des récifs coralliens.

49. Le Secrétariat s’est également engagé dans des partenariats stratégiques. Le Secrétariat et Danone ont renouvelé et signé un Accord de partenariat de trois ans (2022 à 2024) en décembre 2021 pour accroître la visibilité et la connaissance des zones humides au niveau mondial parmi les décideurs des secteurs public et privé. L’Accord de partenariat, d’une valeur totale de 240 000 euros, définit trois grands domaines de coopération : sensibiliser à l’importance des zones humides par l’intermédiaire de la campagne de la Journée mondiale des zones humides ; accélérer l’adoption de meilleures pratiques de conservation en finançant la conservation des zones humides par les Prix Ramsar pour la conservation des zones humides et le Fonds d’action pour les zones humides ; et faciliter la diffusion des connaissances scientifiques pour éclairer les prises de décisions et promouvoir les pratiques de gestion durable des zones humides, notamment en s’appuyant sur les travaux du GEST.

50. Le Secrétariat continue de renforcer sa collaboration avec les OIP. Des téléconférences périodiques entre les partenaires sont organisées pour examiner la mise en œuvre des activités conjointes de collaboration prévues dans le protocole de coopération renouvelé. Les OIP ont contribué à l’élaboration de la campagne du 50e anniversaire et ont soutenu activement les campagnes de la Journée mondiale des zones humides en 2019, 2021 et 2022.

51. En ce qui concerne la mobilisation des ressources, au cours de la période triennale, les ressources non administratives se sont élevées à 888 000 CHF pour soutenir les priorités établies par la COP dans l’annexe 3 de la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*. Plus précisément, les fonds mobilisés ont contribué à l’élaboration du document d’orientation sur les questions de genre et les zones humides, aux MCR, à la facilitation de la réalisation d’inventaires de zones humides et au travail du GEST. Dans le rapport financier sur les projets non administratifs, ainsi que l’annexe 3 du rapport du Sous-groupe sur les finances et les décisions de la 59e Réunion du Comité permanent (SC59) en juin 2021, la signature du projet IKI Caraïbes a été notée avec satisfaction. Au moment de la rédaction du présent rapport, la collecte de fonds pour le voyage des délégués parrainés à la COP14 était en cours, avec des contributions reçues jusqu’à présent des Gouvernements d’Australie, du Canada et de Norvège.

52. Le Secrétariat a également apporté son soutien aux Parties contractantes dans leurs efforts de collecte de fonds et a encouragé les Parties contractantes à utiliser la [base de données des organisations de financement](https://www.ramsar.org/activity/funding-organization-database) pour communiquer des informations sur les possibilités de financement. En outre, un guide pour la rédaction de propositions de projets de conservation a été publié sur le site Web [afin d’aider les Parties à rédiger des propositions de projets en réponse à la demande formulée lors de 57e Réunion du Comité permanent (SC57). De plus, la formation « Demande de subventions : Comment rédiger des propositions de projet efficaces » a été dispensée en septembre et octobre 2020.](https://www.ramsar.org/document/introduction-to-planning-and-writing-conservation-project-proposals)

53. En février 2019, le Secrétariat a facilité les réunions entre l’autorité nationale désignée du Burkina Faso pour le Fonds vert pour le climat (FVC) et le bureau de l’UICN pour l’Afrique de l’Ouest et l’Afrique centrale (UICN/PACO) afin d’élaborer un projet national sur les zones humides qui sera soumis au FVC. Au cours du même mois, le Secrétariat a également facilité un atelier de planification pendant la deuxième réunion du Conseil d’administration du Centre Ramsar pour l’Afrique de l’Est afin de planifier une activité en 2019 pour développer un programme sous-régional à soumettre au FVC. Dans les Amériques, le Secrétariat soutient les pays des Initiatives régionales des zones humides des Hautes Andes et des mangroves et récifs coralliens dans la soumission de projets régionaux aux donateurs (FEM et IKI). Le Secrétariat a également soutenu les activités de collecte de fonds de l’Initiative régionale Ramsar pour l’Indo-Birmanie (IBRRI) afin d’identifier de nouvelles sources de financement.

**Renforcer la visibilité des zones humides et de la Convention**

54. La visibilité des zones humides et de la Convention a été renforcée grâce à divers efforts de communication et de sensibilisation. Le Secrétariat a renforcé le partage d’informations entre les parties prenantes de la Convention et a sensibilisé les publics aux services et avantages des zones humides par l’intermédiaire du site Web de la Convention, des médias sociaux, du bulletin d’information, d’un large éventail de listes électroniques et de campagnes de sensibilisation telles que la Journée mondiale des zones humides. Le Secrétariat a adopté une approche consistant à parler d’« une seule voix » à ses publics cibles sur les questions relatives aux zones humides et à établir un lien entre les zones humides et les cadres politiques pertinents tels que ceux relatifs aux ODD et au changement climatique. Le nombre de visiteurs du site Web au cours de la période de rapport actuelle était de 1,2 million, ce qui correspond plus ou moins au nombre au cours de la période triennale précédente.

55. Les activités de communication ont augmenté pour soutenir la participation active du Secrétariat aux événements de la période triennale. Les messages clés de la Convention diffusés par les médias sociaux et d’autres canaux de communication ont porté sur le rôle des zones humides dans l’inversion de la tendance à la perte de biodiversité, l’adaptation au changement climatique et son atténuation, la qualité et la quantité de l’eau ainsi que la réduction des risques de catastrophe. Les vues sur les médias sociaux ont dépassé les 76 millions pour la période considérée, soit une augmentation de 74 % par rapport à la période triennale précédente. Quatre éditoriaux d’opinion de la Secrétaire générale ont été publiés : deux sur Project Syndicate et deux via la plateforme d’information Reuters.

56. En 2020, le Secrétariat, avec l’aide de Media Measurement, a analysé la « conversation » mondiale sur les zones humides dans les médias sociaux et les médias traditionnels. L’analyse a été menée pour apporter un nouvel éclairage sur un positionnement plus efficace des zones humides par le Secrétariat et les Parties contractantes, et pour informer le thème du 50e anniversaire. Ces réflexions, associées aux conseils d’un expert en communication, ont été partagées avec le Groupe de surveillance des activités de CESP, le GEST et le pays hôte de la COP14 (président du sous-groupe sur la COP14) afin d’aider les Parties à choisir le thème de la campagne du 50e anniversaire en 2021 qui engage et incite les partenaires et les parties prenantes à conserver, protéger et restaurer les zones humides.

57. La campagne du 50e anniversaire a été lancée en mars 2021, après la Journée mondiale des zones humides. Une série de documents de campagne a été mise à la disposition des Parties sur un site Web dédié à cette campagne. Les actifs et les ressources comprenaient le logo du 50e anniversaire, la vidéo du 50e anniversaire, les lignes directrices, le kit d’outils et les maquettes (*tiles*)pour les médias sociaux, les fiches d’information et les GIF. Toutes les ressources de la campagne étaient disponibles en anglais, français et espagnol. La campagne a mis en avant les principales journées internationales de 2021, notamment la Journée mondiale de l’eau (22 mars), la Journée internationale de la diversité biologique (22 mai), la Journée mondiale de l’océan (8 juin), la Journée internationale de la jeunesse (12 août) et la Journée internationale de la réduction des risques de catastrophes (13 octobre). Dans l’ensemble, l’engagement et la participation des parties prenantes à la campagne ont été forts. Les analyses des médias sociaux montrent que 4 869 occurrences du hashtag de la campagne ont été utilisées sur les posts Twitter et Instagram, avec une portée de 32 millions de personnes dans toutes les régions. Le site Web du 50e anniversaire a été visité 40 000 fois.

58. D’août à octobre 2021, les jeunes ont été invités à participer à la campagne du 50e anniversaire. Le site Web de la campagne présentait du contenu provenant des jeunes, notamment une lettre ouverte et des récits. En octobre, le Secrétariat a organisé un événement en ligne, intitulé « *Connecting for Wetlands Action:* *An intergenerational dialogue* » [Se connecter pour agir en faveur des zones humides : Un dialogue intergénérationnel] qui a été ouvert par la Secrétaire générale, a accueilli un panel d’intervenants de différentes générations et a été modéré par des représentants d’organisations de la jeunesse. L’événement s’est concentré sur l’action actuelle des jeunes en faveur des zones humides et sur les réflexions concernant les leçons apprises au cours des 50 années écoulées depuis la signature de la Convention. Une vidéo de l’événement en ligne est disponible sur la page YouTube de la Convention.

59. Le Secrétariat a travaillé en étroite collaboration avec la présidence du GEST pour élaborer des activités de sensibilisation pour chaque produit du GEST et a fourni des conseils pour rendre ces produits plus pertinents sur le plan politique et plus appropriés à des fins de communication. Un des principaux domaines de travail a été la préparation de la publication *Perspectives mondiales des zones humides : Édition spéciale 2021*, lancée dans le cadre du 50e anniversaire. En préparation du lancement, le microsite des Perspectives mondiales des zones humides[[6]](#footnote-7) a été mis à jour en fonction du nouveau document. Un ensemble de supports de communication liés au lancement a également été publié ; il s’agit notamment d’un article et d’un communiqué de presse, de suggestions de posts sur les médias sociaux, de messages clés et de maquettes (*tiles*) pour les médias sociaux. Un éditorial de la Secrétaire générale a été publié par la Fondation Thompson Reuters.

60. La Journée mondiale des zones humides continue d’être une puissante plateforme de sensibilisation à l’échelle mondiale et nationale sur les zones humides. Au cours de la période triennale, le Secrétariat a noté une augmentation constante du nombre d’événements organisés par les Parties contractantes et d’autres organisations environnementales. Le passage à des événements virtuels a permis de réduire au minimum les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur la Journée mondiale des zones humides. Le nombre d’événements enregistrés sur la carte des événements totalisait :

* 1 495 événements dans 108 pays en 2019 ;
* 1 595 événements dans 85 pays en 2020 ;
* 1 139 événements dans 82 pays en 2021 ; et
* 1 591 événements dans 86 pays en 2022.

61. La campagne de la Journée mondiale des zones humides 2022 a souligné l’importance des actions visant à assurer la conservation et l’utilisation durable des zones humides pour la santé humaine et planétaire. « Agir pour les zones humides, c’est agir pour l’humanité et la nature » était le thème de la première célébration de la Journée mondiale des zones humides en tant que Journée internationale des Nations Unies (voir paragraphe 16 ci-dessus). Le Secrétariat a fourni des ressources de communication et de campagne pour soutenir les activités nationales de sensibilisation. Il a également invité les dirigeants des agences des Nations Unies concernées et les OIP à observer la Journée mondiale des zones humides, comme le demande la résolution de l’AGNU, en fournissant des déclarations vidéo et un soutien à la campagne mondiale sur les médias sociaux. Des déclarations vidéo ont été reçues des dirigeants du PNUE, de la CDB, de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d’extinction (CITES), de l’Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture (FAO) et de la CCNUCC ; et des déclarations écrites ont été fournies par les dirigeants du PNUD, de la CMS et de l’Accord sur les oiseaux d’eau migrateurs d’Afrique-Eurasie, soulignant tous l’importance des zones humides. Le Secrétaire général des Nations Unies a tweeté à l’occasion de la Journée mondiale des zones humides. Il est important de noter qu’une page sur la Journée mondiale des zones humides a été créée sur le site Web de l’ONU[[7]](#footnote-8). Dans le cadre du lancement mondial de la Journée mondiale des zones humides, le Secrétariat a organisé un panel virtuel en janvier 2022, intitulé « *Acting for wetlands – challenges and solutions* » [Agir pour les zones humides – défis et solutions]. La table ronde interactive a exploré les actions prioritaires pour les zones humides aux plans national et international, y compris les nouveaux partenariats et investissements. Le débat était animé par la Secrétaire générale et comprenait des intervenants du Gouvernement du Costa Rica, un représentant de l’Initiative de financement de la biodiversité du PNUD, l’actuel Vice-Président du GEST et le Chef de Birdlife International. Un enregistrement de l’événement en ligne est disponible sur le site Web de la Convention[[8]](#footnote-9).

62. Le Secrétariat aimerait remercier Danone et l’Agence norvégienne pour l’environnement qui ont fourni un financement au cours de cette période triennale pour produire le matériel d’information et de sensibilisation de la Journée mondiale des zones humides. En outre, le Secrétariat reconnaît la contribution en nature de partenaires clés – Canon, la CDB, le WWF, UN-Water, l’UICN, Nature Conservancy et MedWet – aux campagnes de sensibilisation de la Journée mondiale des zones humides.

63. Les plateformes numériques, et en particulier les médias sociaux, s’avèrent être des supports puissants pour amplifier nos messages et atteindre des publics plus nombreux et plus diversifiés. Cela peut être confirmé par les 436 millions de messages postés sur les médias sociaux pour marquer la Journée mondiale des zones humides 2022, sous l’impulsion des campagnes collectives du Secrétariat, des gouvernements, des organisations internationales et d’autres organisations partenaires.

64. Au cours de la période de rapport, la Convention a augmenté son engagement proactif avec les médias internationaux pour sensibiliser aux zones humides et à la Convention lors de moments clés tels que la COP26 de la CCNUCC et le lancement de la publication *Perspectives mondiales des zones humides :* *Édition spéciale 2021*.

65. L’initiative du label Ville des Zones Humides accréditée a continué à contribuer à l’amélioration de la visibilité des zones humides et de la Convention, notamment par l’intermédiaire de la page Web de la Convention qui présente les villes accréditées à la COP13.

66. Le Secrétariat continue de participer aux réunions de la « Flotilla », un mécanisme visant à coordonner les communications et à réaliser des synergies de communication entre un certain nombre d’accords et d’organisations sur la biodiversité et l’environnement. L’un des principaux avantages de la Flotilla est la possibilité pour les organisations de partager leurs plans et ressources de communication, ce qui permet aux autres organisations de soutenir leurs efforts. La Flotilla a joué un rôle important dans la diffusion à grande échelle des ressources de la campagne du 50e anniversaire de la Convention, des produits du GEST et des campagnes de soutien ainsi que des messages plus généraux promouvant cette année charnière pour les zones humides, le climat et la nature.

**Renforcer l’efficience et l’efficacité du Secrétariat**

67. Comme lors de la période triennale précédente, l’objectif directeur a continué d’être « organiser pour mettre en œuvre » le Plan stratégique de la Convention et le mandat des Parties contractantes, et d’utiliser de la manière la plus efficace possible les ressources limitées de la Convention et les capacités du Secrétariat. Cependant, la période de rapport a été marquée par la pandémie de COVID-19, et le Secrétariat a dû adapter sa façon de réaliser son travail dans ce contexte.

68. Dès les premiers signes de la pandémie, des mesures ont été prises pour permettre au personnel de travailler rapidement et efficacement à domicile. Les efforts déployés au cours de la période triennale pour renforcer l’infrastructure informatique et former le personnel à l’utilisation des outils en ligne ont permis au Secrétariat de travailler de manière coordonnée et efficace malgré le télétravail. Le Secrétariat a adopté les nouvelles technologies pour soutenir les travaux des Parties contractantes, y compris pour leurs processus décisionnels. Quelques points marquants sont présentés ci-dessous.

69. La gestion des finances et de l’administration a continué à être renforcée au cours de la période de rapport et adaptée aux nouvelles méthodes de travail :

i. Les auditeurs et le Comité permanent ont considéré que la santé financière du Secrétariat s’est améliorée. La stabilité financière du Secrétariat est restée solide en 2021 comme au cours des années précédentes. En 2021, les liquidités ont augmenté et sont passées de 5 634 KCHF en 2020 à 6 946 KCHF, tandis qu’il y a eu une diminution des créances nettes des Parties contractantes, qui sont passées de 680 KCHF en 2020 à 484 KCHF, ce qui représente une diminution de la totalité des arriérés de contributions de 8 % par rapport à 2020. Le Sous-groupe sur les finances a reconnu qu’il s’agissait d’un résultat exceptionnel parmi les organisations comparables, et a salué les actions du Secrétariat à cet effet. Le paiement régulier des Parties est également la preuve de leur confiance accrue dans le Secrétariat.

ii. Au cours des deux dernières années, l’audit financier a été réalisé à distance et le Secrétariat a réussi à fournir tous les documents et informations demandés. Toutes les questions soulevées avant la prise de fonction de l’actuelle Secrétaire générale en 2016 ont été résolues lors de l’audit financier des comptes 2019 en avril 2020, et aucune nouvelle question financière n’a été soulevée. Cela est le résultat des améliorations mises en place depuis la dernière période triennale.

iii. Des procédures ont été élaborées et mises en œuvre : la répartition des rôles et des responsabilités financières entre le service financier de l’UICN et le Secrétariat a été clairement définie ; les contrôles internes entre l’UICN et le Secrétariat ont été régulièrement validés ; des directives opérationnelles financières ont été élaborées dans le cadre des procédures opérationnelles normalisées du Secrétariat ; le personnel a été régulièrement formé et soutenu.

70. Les technologies et les pratiques opérationnelles ont continué à être développées pour améliorer l’efficacité et l’efficience du travail du Secrétariat. Une importance particulière a été accordée au développement de la nouvelle base de données CRM qui a permis une gestion plus efficace des envois, des inscriptions aux réunions et des contacts, tout en garantissant le respect des nouvelles lois sur la protection de la vie privée. Cette technologie et d’autres ont permis de réduire le temps consacré par le personnel aux tâches administratives (p. ex. la correspondance, l’inscription, l’organisation de réunions), l’utilisation de documents numériques plutôt que de documents papier, les signatures en ligne et la soumission électronique de documents et de contrats, les services de voix sur Internet pour les conférences téléphoniques, l’apprentissage en ligne (webinaires) et l’utilisation accrue des mécanismes de partage de documents numériques.

71. Le travail s’est poursuivi depuis la période triennale précédente pour s’assurer que les capacités du personnel répondent aux exigences des fonctions clés du Secrétariat, telles qu’identifiées dans les plans de travail triennaux et annuels approuvés par le Comité permanent. Les politiques et procédures de gestion de l’UICN ont été mises en œuvre, notamment en ce qui concerne les évaluations et les promotions. Des travaux ont également été menés avec l’UICN pour améliorer l’harmonisation des compétences, des exigences fonctionnelles et de l’équité au sein du Secrétariat, avec l’UICN et le marché. L’un des principaux faits marquants dans ce domaine a été la conversion du programme adressé aux stagiaires en un programme adressé aux administrateurs auxiliaires, dans le cadre duquel les descriptions de poste et les conditions d’embauche ont été révisées et améliorées conformément à l’UICN. Avec le recrutement récent d’une nouvelle Responsable des ressources humaines à 50 %, le travail est en cours pour répartir les rôles et les responsabilités entre le Secrétariat et les RH de l’UICN, et pour mettre en place les mécanismes de coordination nécessaires dans le contexte de la Lettre d’accord, afin d’assurer efficacement l’ensemble des fonctions RH, suivant l’expérience de la gestion financière. Au cours de la période de rapport, d’autres processus de recrutement compétitifs ont été menés à bien, notamment pour pourvoir les postes de : Directeur Science et Politiques ; Conseillers principaux pour l’Afrique, l’Asie et l’Océanie ; Administrateur Science et technique ; Administrateur Développement des capacités et politiques ; et Administrateur Contenu de communication. Des efforts sont déployés pour garantir la diversité régionale et en matière de genre, dans la mesure du possible. Actuellement, le personnel du Secrétariat compte 50 % de femmes.

72. Des ateliers de planification animés par des professionnels ont été organisés pour le Secrétariat au début de chaque année de la période de rapport, afin d’examiner et d’évaluer les progrès et d’identifier les activités et les indicateurs pour l’année suivante, dans le contexte du plan de travail triennal 2019-2021 et des plans de travail annuels, ainsi que du plan de travail annuel 2022 approuvé par le Comité permanent. Le nouveau format rationalisé, organisé autour des fonctions clés, s’est avéré utile pour permettre au Secrétariat de se concentrer sur les activités assignées, les produits livrables et les résultats qui ont été identifiés par les Parties contractantes comme étant les plus importants pour une mise en œuvre efficace de la Convention, contribuant ainsi à l’appropriation par le personnel, à la cohérence et à la responsabilisation vis-à-vis des instructions fournies par les Parties. Pendant la pandémie, les ateliers annuels ont eu lieu en distanciel. Le dernier atelier, qui s’est tenu en janvier 2022, a confirmé la réussite de la mise en œuvre des activités planifiées malgré les défis de la pandémie, tandis que les activités nécessitant un déplacement ont dû être reportées. Il a également montré des progrès considérables accomplis au cours de la période triennale dans la réalisation des résultats souhaités identifiés dans les domaines fonctionnels. Le plan de travail 2022 prolongeant les travaux dans les domaines essentiels du Secrétariat identifiés dans le plan de travail 2019-2021 et incluant ceux qui n’ont pas pu être achevés en raison de la pandémie, tels que les travaux liés à la COP14 et à son processus préparatoire, a été approuvé par la SC59/2022. Comme les années précédentes, le plan de travail du Secrétariat continue de servir de base à la réalisation du travail du Secrétariat ainsi qu’à l’élaboration de plans de travail individuels pour tout le personnel et à l’évaluation des performances du personnel.

73. Le renforcement des capacités du personnel s’est poursuivi au cours de la période de rapport. La formation du personnel du Secrétariat sur l’égalité des genres et l’intégration des questions de genre, demandée dans la Résolution XIII.18, a été achevée en décembre 2019. Une session de formation de deux jours, adaptée aux besoins du personnel du Secrétariat, a été dispensée par le bureau de l’UICN chargé des questions de genre. En 2020, suite à l’enquête sur les besoins de développement du personnel menée au cours de la période triennale précédente, la formation s’est concentrée sur la méthode Myers & Briggs. Des séances individuelles avec un coach professionnel ont été organisées pour identifier les styles de personnalité, de communication et de travail, suivies d’un atelier de deux jours destiné à l’ensemble du personnel et axé sur les forces individuelles et la collaboration en équipe.

74. En réponse à l’identification du bien-être comme une priorité pour le personnel dans le contexte de la pandémie lors du processus de planification annuelle, le Secrétariat a mené une enquête et, comme première réponse, le personnel s’est vu proposer des webinaires développés par l’UICN. Le Secrétariat est allé plus loin en organisant en janvier 2022 un atelier de formation pour tout le personnel sur l’amélioration de la résilience et du bien-être. L’attention a également été portée sur les défis et les opportunités résultant du travail à domicile. Des réunions régulières du personnel ont eu lieu pendant que le travail se déroulait dans ces conditions, afin de maintenir la communication interne et de favoriser le sentiment d’appartenance à une équipe et à un groupe.

75. La période de rapport a été exceptionnelle, car elle a été marquée par la pandémie de COVID-19. Malgré les difficultés qui en ont résulté, l’équipe a travaillé dur et a obtenu des résultats dans tous les domaines du plan de travail du Secrétariat, comme le décrit le présent rapport. La pandémie a également créé des occasions de développement de nouvelles méthodes de travail, y compris des moyens virtuels, afin d’accroître la portée du Secrétariat et de renforcer les capacités des Parties contractantes. Les restrictions portant sur l’utilisation des bureaux, les déplacements et les réunions en présentiel ayant commencé à s’atténuer, le Secrétariat a retrouvé un niveau de fonctionnement plus normal, comme en témoigne l’organisation de la reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent qui s’est tenue à Gland en mai 2022. Pour l’avenir, le Secrétariat a prouvé ses capacités à s’adapter et à intervenir en équipe afin de remplir son mandat, notamment pour la reprise de séance de la 59e Réunion du Comité permanent et l’organisation en cours de la prochaine COP14. D’une manière générale, l’équipe a continué à renforcer une approche prenant en compte l’ensemble du Secrétariat et à élaborer des procédures opérationnelles standard supplémentaires dans des domaines clés de son travail, ce qui a contribué et continuera à contribuer à de nouveaux progrès en matière de cohérence et d’efficacité opérationnelles. Elle a également renforcé ses capacités d’adaptation et d’innovation.

76. Certains défis importants identifiés précédemment demeurent, notamment le statut juridique du Secrétariat en ce qui concerne l’accès aux forums mondiaux stratégiques, la signature de contrats avec les donateurs et l’acquisition et la rétention de talents. D’autres domaines d’action comprennent : l’achèvement de la répartition des rôles et des responsabilités en matière de ressources humaines et des mécanismes de coordination entre le Secrétariat et l’UICN ; le maintien d’une attention particulière au bien-être du personnel ; la poursuite de l’élaboration d’approches plus cohérentes et coordonnées entre les équipes du Secrétariat afin d’améliorer l’efficacité et de mieux servir les Parties contractantes dans toutes les régions ; l’équilibre entre la responsabilité accrue de la mise en œuvre des décisions prises par la Conférence des Parties et le Comité permanent et le service fourni aux Parties contractantes dans chaque région ; l’équilibre entre les approches thématiques et régionales ; et la poursuite du renforcement des capacités et des compétences nécessaires dans les principaux domaines fonctionnels du travail du Secrétariat.

1. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc57-doc5-rapport-de-la-secretaire-generale> ; <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc6-rapport-de-la-secretaire-generale> ; <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc6-rapport-de-la-secretaire-generale> ; et <https://www.ramsar.org/fr/document/sc592022-doc6-rapport-de-la-secretaire-generale>. [↑](#footnote-ref-2)
2. Voir <https://www.ramsar.org/fr/document/sc58-doc5-rapport-du-comite-executif-et-du-president-du-comite-permanent>  ; <https://www.ramsar.org/fr/document/sc59-doc5-rapport-du-comite-executif-et-du-president-du-comite-permanent> ; et <https://www.ramsar.org/fr/document/sc592022-doc5-rapport-du-comite-executif-et-de-la-presidence-du-comite-permanent>. [↑](#footnote-ref-3)
3. Voir [https://www.ramsar.org/fr/news/la-restauration-des-zones-humides-dans-le-cadre-de-la-decennie-des-nations-unies-pour-la](https://www.ramsar.org/news/wetlands-restoration-as-part-of-the-un-decade-of-ecosystem-restoration-unlocking-the-untapped). [↑](#footnote-ref-4)
4. <https://www.ramsar.org/fr/document/orientations-sur-lintegration-des-questions-de-genre-dans-le-contexte-de-la-convention-de>. [↑](#footnote-ref-5)
5. [https://www.ramsar.org/fr/ressources/webinaire-de-formation-integrer-les-questions-de-genre-dans-le-contexte-de-la-convention](https://www.ramsar.org/resources/training-webinar-mainstreaming-gender-under-the-convention-on-wetlands). [↑](#footnote-ref-6)
6. <https://www.global-wetland-outlook.ramsar.org>. [↑](#footnote-ref-7)
7. Voir <https://www.un.org/fr/observances/world-wetlands-day>. [↑](#footnote-ref-8)
8. Voir <https://www.ramsar.org/fr/evenement/agir-pour-les-zones-humides-defis-et-opportunites>. [↑](#footnote-ref-9)